LA DOMITIENNE
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 1er juillet 2025

Délibération
N° 25.091.3
En exercice ... 37
Présents 26
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE DÉCHETS ET PROPRETÉ

RESPONSABILITE ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) DE JOUETS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL AVEC L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ

Date de la convocation : 25/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 1er juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Valérie CHABOT (représentée par madame Patricia CATHALA), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Thierry DAURAT (représenté par monsieur Jean-Philippe JUAN), madame Brigitte SOULET (représentée par madame Marlène PUCHE).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Mireille TORTES.

Secrétaire de séance : madame Patricia BERTHOMIEU.

****

Page 1 sur 7
REÇU EN PRÉFECTURE
le 18/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20250701-DELIB_25_09

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 1er juillet 2025

Responsabilité élargie du producteur (REP) de jouets – Approbation et autorisation de signature du contrat territorial avec l'éco-organisme agréé

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L541-10-1 12° mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les jouets ;

Vu l'avis de la commission intercommunale Environnement du 24 juin 2025 se prononçant favorablement à la signature du contrat et la mise en œuvre de la filière REP Jouets ;

Vu le projet de Contrat territorial ci-annexé ;

Considérant que la prévention et la gestion des déchets des Jouets doivent être assurée par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière ;

Considérant que le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de jouets adopté par l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 fixe à horizon 2027 des objectifs de collecte de 45% (en proportion des quantités mises sur le marché), de réemploi et de réutilisation de 9% et de recyclage de 55 % ;

Considérant que ECO-MOBILIER, éco-organisme créé à l'origine par des fabricants et distributeurs de la filière ameublement en décembre 2011 a été agréé le 21 avril 2022 par l'Etat pour la filière Jouets, et qu'à ce titre, ECO-MOBILIER prend en charge la gestion des déchets issus des jouets, sur le périmètre défini par la filière ;

Considérant que, suite à cet agrément, il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un contrat territorial pour les jouets pour la période 2022-2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales ;

Considérant que ce contrat territorial a pour objet la prise en charge opérationnelle des déchets de jouets par Eco-mobilier sur le territoire de la collectivité ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de déchets de jouets collectées séparément (collecte par Eco-mobilier) et pour les tonnes de déchets de jouets collectées non séparément (collecte par la collectivité) ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 5ème vice-Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,
À l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de contrat territorial ci-annexé à conclure avec l'éco-organisme agréé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le contrat territorial pour la REP JOUETS.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20250701-DELIB_25_09

III. PRÉCISE que les crédits afférents à ce contrat au titre des soutiens financiers pour la REP JOUETS seront prévus au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - LA DOMITIENNE -

Alain CARALP

Délibération transmise au représentant de l'État le 18 JUIL. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 18 JUIL. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Patricia BERTHOMIEU

REÇU EN PRÉFECTURE
le 18/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20250701-DELIB_25_09

REÇU EN PREFECTURE
le 18/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20250701-DELIB_25_09